

DÉGRADATION D'UN VÉHICULE

PRÉVENTION
TRANQUILLITÉ PUBLIQUE
MÉDIATION



INFOS ET CONSEILS
POUR VOUS ACCOMPAGNER
DANS VOS DÉMARCHES

Votre véhicule a été incendié ou endommagé ?

Des professionnels peuvent vous aider.

Vous êtes résident rennais et victime d'un incendie, d'une dégradation de votre véhicule ou de votre deux-roues motorisé, le rendant inutilisable ?

Vous souhaitez connaître la procédure de prise en charge de votre véhicule ? Vous avez des difficultés financières et administratives et vous avez besoin d'être conseillé ?

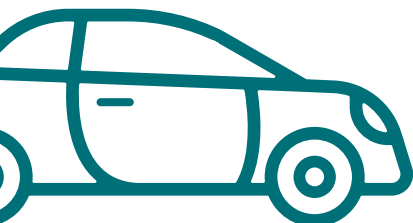
Ce dépliant est là pour vous orienter dans vos démarches.



... POURQUOI PORTER PLAINTE ?

La plainte est l'acte par lequel une personne, qui s'estime victime d'une infraction, en informe la Justice. Une infraction est un acte contraire à la loi. En fonction du niveau de gravité, elle est dénommée contravention, délit ou crime.

La plainte permet de demander des **sanctions pénales** (prison, amende...) contre l'auteur des faits. Sans cet acte, aucune action ne pourra être engagée pour **réparer le préjudice subi**.



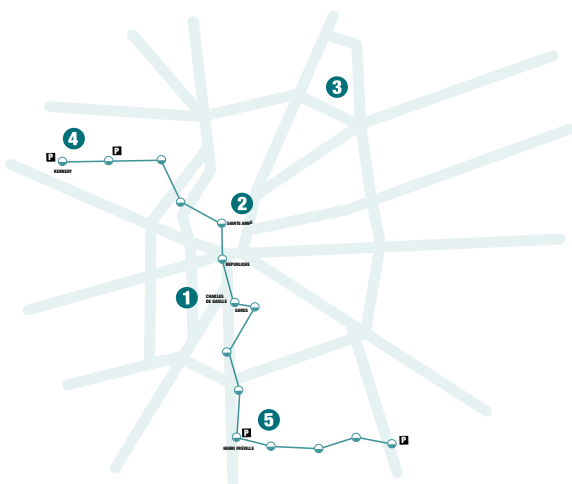


... OÙ DÉPOSER PLAINTE ?

Dans tout commissariat de police ou brigade de gendarmerie. Mais il est toujours mieux de se rendre au commissariat de secteur le plus proche de votre domicile ou du lieu de l'infraction.

Voici sur Rennes, les lieux où vous pouvez déposer plainte :

- 1 Hôtel de Police** 22 bd de la Tour d'Auvergne
- 2 Commissariat de secteur Centre** 16 rue de Penhoët
- 3 Commissariat de secteur Maurepas** 5 rue des Longs Prés
- 4 Commissariat de secteur Villejean** 54 bis cours Kennedy
- 5 Commissariat de secteur Blosne** 14 bd Louis Volclair



... CONTACTER VOTRE ASSURANCE

Cela vous permettra de vérifier si vous êtes bien couvert pour la dégradation subie (tentative de vol, incendie...).



... QUELLES SONT LES DÉMARCHES POUR L'ENLÈVEMENT DE VOTRE VÉHICULE ?

Vous pouvez contacter la fourrière municipale qui vous donnera tous les renseignements et étudiera votre dossier de prise en charge.

Fourrière municipale

16, rue Jean-Marie Huchet
02 23 62 18 60



... BESOIN D'UNE AIDE JURIDIQUE ?

Victime d'infraction, vous pouvez demander un dédommagement auprès de la CIVI (Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions).

Si vous avez besoin d'aide pour faire cette démarche ou pour toute autre information d'ordre juridique, vous pouvez vous adresser à l'association **France Victimes 35** qui tient des permanences juridiques gratuites (sur rendez-vous).

CIVI

Palais de Justice
7 rue Pierre Abélard
02 99 65 37 37

SOS Victimes – France victimes 35

9 bd de Sébastopol
02 99 35 06 07
sos-victimes-35@wanadoo.fr



... BESOIN D'UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE ?

Découvrir sa voiture brûlée ou être victime de vol peut être traumatisant. L'association SOS Victimes 35 propose un soutien psychologique à destination des victimes d'infraction pénale.

SOS Victimes – France victimes 35

9 bd de Sébastopol
02 99 35 06 07



... BESOIN D'UNE AIDE POUR VOUS DÉPLACER ?

Suite au sinistre, le **CCAS de Rennes** peut étudier une demande d'aide pour la location d'un véhicule et/ou de micro-crédit personnel pour l'achat d'un nouveau véhicule.

CCAS

Direction Insertion et Aides
à la Population
1 rue du Griffon
02 23 62 20 35 ou 02 23 62 20 34
diap@ccasrennes.fr

